

LES ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER

REUNION

SYNTHESE :

CINQ PRIORITES POUR UN PROJET DE TERRITOIRE

JUILLET 2009

RESUME

Le présent rapport synthétise les travaux des Etats généraux de La Réunion et sert de fil directeur aux huit rapports produits dans ce cadre. Il organise les propositions des ateliers en un **Projet de territoire** qui a vocation à se décliner en grands projets structurants, selon la méthodologie de l'atelier 3.

PREMIERE PARTIE : CINQ CONSTATS

1. **A l'actif de la société réunionnaise, il faut souligner la vitalité des entreprises** : le PIB réunionnais a crû de près de 5% en moyenne ces dernières années.
2. **La Réunion n'a pas encore achevé sa transition démographique et la population actuelle passera de 800 000 habitants en 2009 à un million en 2030**. 7 300 nouveaux actifs se présentent chaque année sur le marché du travail pour 3 000 emplois nouveaux annuels depuis 2007.
3. **Par conséquent, le taux de chômage y est le plus élevé d'Europe : 25%**. Les importants retards de formation expliquent également le chômage.
4. **Le nombre des RMistes atteint également un niveau alarmant (70 000), et 52% de la population vivent en-dessous du seuil national de pauvreté**.
5. **Avec 100 000 illettrés, la Réunion détient enfin un triste record**.

La Réunion surprend par son dynamisme : la compétitivité des entreprises a permis de faire baisser le chômage de 12 % depuis 1999. Le bilan est toutefois celui d'une crise autant matérielle que morale, alimentée par la montée des inégalités et le sentiment d'une discrimination à l'emploi.

DEUXIEME PARTIE : CINQ PRIORITES

Les Etats généraux placent le Développement Humain au cœur du projet stratégique de La Réunion, et proposent dix projets illustratifs de cette orientation. La focalisation sur la dimension humaine du développement s'explique d'abord par la croissance démographique, qui impose de dimensionner correctement les réalisations à opérer au cours des vingt prochaines années. L'importance des phénomènes d'exclusion (chômage, illettrisme...) appelle également une réaction immédiate, calibrée pour répondre à l'urgence sociale et concilier logique de croissance et logique de développement : celui-ci devra être homogène, c'est-à-dire qu'il devra profiter à l'ensemble des composantes de la société réunionnaise. Parmi ces composantes, le secteur de l'économie sociale et solidaire, qui emploie 20 000 personnes, est en mesure de jouer un rôle moteur.

Première priorité : répondre à l'urgence sociale

Il s'agit d'apporter des réponses à la crise actuelle en misant activement sur les politiques d'insertion et en relançant rapidement l'activité et la consommation. C'est pourquoi le BTP, premier employeur de La Réunion, doit être mobilisé en priorité. Parallèlement, il faut répondre aux 30 000 demandes de logements sociaux non satisfaites.

Projet illustratif : le « Plan Marshall » du logement social et de relance du BTP

Deuxième priorité : l'Homme au cœur du projet, ou la cohésion sociale et culturelle

Compte tenu du taux de chômage actuel, il faut créer 7 500 emplois par an d'ici 2030 si on veut ramener ce taux autour de 5%.

Les pistes nouvelles de lutte contre le chômage comprennent une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) au niveau des branches et des entreprises pour anticiper leurs besoins, de même que de nouvelles formes de tutorat.

L'idée principale est celle d'une refonte du système de formation et de recherche, allant de la maternelle à l'Université, du monde associatif à celui de l'enseignement et de la recherche, ...

Y prendrait sa place, un projet de télévision-école collaborative et de coopératives d'actions éducatives. L'emploi et la formation doivent être au centre des projets d'insertion. Dans ce contexte, le secteur des services à la personne représente un important vivier d'emplois sous réserve de solvabiliser la demande, de structurer et de professionnaliser le secteur. Dans cet esprit, il est également proposé de revitaliser et de valoriser notre patrimoine matériel et immatériel.

Projets illustratifs : lancer un « GERRI social » ; créer l'UniverCité de Tous les Savoirs ; réaliser la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise

Troisième priorité : Le projet au cœur du territoire, ou la cohésion spatiale

La cohésion spatiale implique de concilier l'aménagement de l'espace avec la capacité pour La Réunion de faire face aux défis du changement climatique ; elle conduit ainsi à identifier des stratégies précises en matière de gestion globale des eaux et des déchets, de sécurité alimentaire, d'autonomie énergétique, etc.

Projets illustratifs : Le système de gestion globale des eaux, DEFI pour la sécurité alimentaire, DBE pour l'autonomie énergétique.

Quatrième priorité : La Réunion au cœur de l'Océan indien, ou la cohésion régionale

Elle permettra à La Réunion de valoriser son positionnement dans l'Océan indien et d'organiser son désenclavement maritime et numérique.

Projets illustratifs : la création à La Réunion d'une Compagnie maritime régionale ; l'installation de Bio-Data-Centers (centres d'hébergement sécurisé de données informatiques).

Cinquième priorité : La Réunion au cœur de la République, ou la cohésion politique

La gouvernance est appelée à jouer un rôle fondamental dans le succès du projet de territoire. Evoquant la fusion entre la Région et le Département, l'atelier 5 plaide pour un renforcement des compétences attribuées à la Région et l'Etat dans le cadre d'une déconcentration et d'un contrôle renforcés. De son côté, l'atelier 3 juge indispensable de créer localement un dispositif d'évaluation systématique des politiques publiques, en liaison avec la société civile.

Projet illustratif : la création d'une plate-forme de coopération régionale et d'ingénierie pour la gouvernance et l'évaluation des politiques publiques: l'implantation d'un centre de ressources de l'OCDE à La Réunion.

INTRODUCTION

De mai à juillet 2009, La Réunion a tenu ses Etats Généraux à l'initiative du Président de la République, avec l'objectif d'examiner les termes de sa relation avec la métropole et les conditions d'un développement économique et social plus harmonieux. Huit groupes de travail ont été formés dans ce cadre pour traiter des thématiques distinctes, de multiples réunions publiques ont été organisées, qui ont rencontré des fortunes inégales, et de nombreuses contributions ont été reçues du public. Au terme de cette première phase de réflexion et d'échanges, les différents groupes ont présenté le 27 juillet au Préfet Girot de Langlade, Responsable de projet pour l'organisation des Etats Généraux à La Réunion, un premier rapport d'étape résumant leurs constats et propositions.

Le présent rapport regroupe et condense ces analyses, dans le dessein d'en faciliter l'étude administrative et la lecture par le plus grand nombre. Il s'efforce de dégager les lignes de force de cette réflexion participative sans altérer la diversité des points de vue. La vision globale qu'il propose ne prétend nullement se substituer aux travaux des ateliers et chacun s'y rapportera librement pour apprécier le détail des mesures envisagées.

Il met en exergue les mesures justifiant une décision au plus haut niveau de l'Etat dans la perspective du Conseil interministériel d'octobre 2009, sans entrer dans le détail des mesures qui peuvent être traitées au niveau local. Ce travail de synthèse a été facilité par l'organisation de réunions transverses qui se sont tenues dès le lancement des Etats Généraux avec la participation des présidents ou des rapporteurs de chaque groupe. Des bilans d'étape rassemblant l'ensemble des présidents d'ateliers ont par ailleurs été organisés : le 15 juin à Paris pour tout l'Outre-mer, le 10 juillet au Tampon (Réunion), en présence du Premier ministre. Des séances de travail spécifiques ont par ailleurs permis d'échanger sur l'architecture de ce rapport et d'en valider collégalement le contenu.

Le choix a été fait d'organiser cette synthèse autour d'un projet stratégique commun – **le Projet de territoire de La Réunion**. Sur la proposition de l'atelier 3, présidé par M. Philippe Berne, Vice-Président de la Région Réunion, ce Projet de territoire tend vers une déclinaison des propositions des Etats Généraux en grands projets structurants de développement durable. Chacun comprendra qu'il n'était pas possible en trois mois de débattre avec la société civile de ses aspirations et dans le même temps de finaliser un ensemble de grands projets sur ces bases. De même, on admettra qu'il était nécessaire de faire des choix en faveur des initiatives les plus abouties et jugées les plus adaptées au contexte réunionnais et à des critères de développement durable.

C'est parce qu'elles découlent d'échanges libres et informels que certaines propositions de ce rapport présentent un caractère encore sommaire. L'enjeu est bien de convaincre les citoyens qui ont inspiré ces propositions, mais aussi les collectivités locales qui doivent en débattre ainsi que l'Etat, de contribuer à les finaliser. Ce travail est également inachevé dans la mesure où les Etats Généraux ne peuvent se résumer à une opération ponctuelle : le Président de la République lui-même a indiqué qu'une suite serait donnée à ces groupes de travail, sous la forme éventuellement d'un « comité de suivi ».

Après avoir analysé la situation locale en **cinq constats**, le rapport formule **cinq priorités** constitutives du Projet de territoire réunionnais.

PREMIERE PARTIE : CINQ CONSTATS

Sans nous appesantir sur un bilan détaillé de la départementalisation, forcément contrasté, retenons d'abord sur la base des rapports résultant des groupes de travail cinq traits caractéristiques de la situation à La Réunion.

1. **A l'actif de l'économie réunionnaise, il faut souligner une grande vitalité des entreprises**, qu'attestent d'une part le taux de croissance du PIB, très soutenu au cours des dernières années (près de 5 % en moyenne annuelle, 2008 faisant encore exception dans un contexte de crise réunionnaise et mondiale avec « seulement » 3 %), d'autre part le nombre élevé de créations d'entreprises. Mais ce tissu d'entreprises est composé presque en totalité de petites ou de très petites entreprises (85 % ont moins de 10 salariés) et compte de nombreux artisans. Alors que l'emploi local est très dépendant du BTP, ces entreprises souffrent de la baisse de la commande publique et des difficultés d'accès au crédit. Il faut enfin rappeler que le taux d'importation à La Réunion reste très avantageux comparé à celui d'économies insulaires équivalentes : autour de 30 %. En revanche, la part des exportations demeure extrêmement faible, autour de 2 % (5 % en intégrant le tourisme).

2. **La Réunion n'a pas encore achevé sa transition démographique**, et la population actuelle, qui comprend 800 000 habitants, doit atteindre un million en 2030. Dans un tel contexte, les handicaps structurels hérités de la géographie et de l'histoire ralentissent considérablement la marche du développement en augmentant le coût et le nombre des équipements collectifs à réaliser : à titre d'illustration, 2008 a vu l'inauguration de 3 collèges, 2009 celle de la route des Tamarins, tandis que se poursuit le chantier structurant du transfert des eaux d'est en ouest, financé pour près de 850 millions d'€ par le Conseil général. Alors que 80% de la population est éligible au logement social, près de 30 000 demandes sont en souffrance. De même, la pression démographique qui s'exerce sur le marché de l'emploi est très forte, puisque pour 7 300 nouveaux actifs par an, il est créé « seulement » 3 000 emplois nouveaux depuis 2007.

3. **Résultat de la forte poussée démographique, le taux de chômage demeure le plus élevé de France, et même d'Europe : plus de 25 %, soit 90 000 chômeurs, ce qui pénalise particulièrement les jeunes, la moitié des actifs de moins de 25 ans étant au chômage.**

Bien que très dynamique, la croissance du PIB réunionnais ne permet donc plus de créer autant d'emplois que la démographie l'exige, comme le montrent les études du CEROM¹. Celles-ci invitent à distinguer deux étapes dans la modernisation de l'économie réunionnaise depuis 20 ans: une première étape de « respécialisation » vers les services au détriment surtout de l'agriculture, et une seconde étape de modernisation des systèmes productifs à l'intérieur de chaque activité. Au cours de chacune de ces étapes toutefois, l'économie, de plus en plus productive, est parvenue à préserver l'emploi mais moins à le développer et à absorber la lourde charge de l'expansion démographique.

Les déterminants du chômage outre-mer sont donc à rechercher principalement dans la poussée de la population active et dans l'important retard des niveaux de formation. On rappellera que la part des personnes sans diplôme parmi les actifs était, en 1999, de 46 % dans les quatre DOM alors qu'elle était de moins de 16 % en métropole.

¹ Groupement scientifique entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD.

Dans ce contexte, la baisse de la commande publique pèse d'un poids particulièrement lourd sur l'emploi local et la politique des grands travaux d'infrastructure prend tout son sens, compte tenu non seulement de leur caractère structurant mais aussi de leur contenu en emplois : avec l'achèvement de la route des Tamarins, ce sont près de 4 500 emplois directs, et au moins autant d'emplois indirects qui seront supprimés en 2009.

4. Le nombre de RMistes (70 000) atteint également des proportions alarmantes et 52% des Réunionnais vivent en-dessous du seuil de pauvreté tel qu'il est établi au niveau national.

A ces chiffres s'ajoutent la masse des personnes abonnées aux minima sociaux (près de 13 000 bénéficiaires de l'API par exemple). Au 31 décembre 2008, **226 500 personnes** sont couvertes par au moins un **minimum social**², soit environ **un tiers de la population** réunionnaise.

5. Enfin, avec 100 000 illettrés, La Réunion détient un triste record parmi les départements français, chiffre d'autant plus inquiétant qu'il est demeuré stable au cours des dernières années, en partie là encore du fait de la croissance démographique.

La Réunion ne laisse pas d'étonner : marquée par de nombreux handicaps structurels et conjoncturels, elle n'en reste pas moins une île qui frappe par son dynamisme économique et le goût de vivre ensemble de ses habitants. Sa capacité d'innovation est ainsi symbolisée par le premier pôle de compétitivité outre-mer, Qualitropic. , La crise matérielle que subit la Réunion est bien réelle, mais elle occulte souvent les nombreux progrès accomplis depuis la départementalisation et les expériences innovantes et exemplaires menées ici.

De fait, malgré un taux de chômage record, il faut rappeler que depuis 15 ans le chômage s'est réduit de 12 % nonobstant l'augmentation de la population ; 40 000 emplois ont été créés depuis 1999, dont 32 000 dans le secteur marchand. On comptabilise également 11 300 créations nettes d'entreprises depuis 1999.

Ces handicaps et défis à relever sont de nature à faire de la Réunion une région pilote d'expérimentation, en particulier dans le domaine du dialogue social.

Néanmoins, la crise matérielle est réelle et à celle-ci s'ajoutent à La Réunion tous les éléments d'une crise morale.

Ceux qui sont handicapés dans leur projet de vie parce qu'ils ne maîtrisent pas les savoirs de base et n'ont de ce fait aucune perspective d'insertion professionnelle, se sentent niés dans leur être. Le sentiment que l'égalité des chances est un leurre est également partagé par les Réunionnais qui, ayant consenti l'effort d'aller se former à l'extérieur, peinent à trouver un emploi localement. Avec la persistance de l'illettrisme, la foi en l'école de la République se trouve également mise à mal.

L'atelier chargé de réfléchir au thème de la gouvernance indique pour sa part que les Réunionnais, tout en étant attachés au statut départemental, réclament davantage d'éthique à leurs élus, plus d'efficacité aux administrations chargées de mettre en œuvre les politiques publiques, et aussi plus de transparence dans le domaine du contrôle des prix et de la concurrence, condition *sine qua non* de la confiance dans l'économie. La crainte d'une « *profitation* » généralisée semble sur le point de s'installer.

² Les minima sociaux comprennent le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), le Revenu de Solidarité (RSO), l'Allocation Parent Isolé (API) et l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). 274 000 personnes vivent des minima sociaux à La Réunion, soit 30% de la population.

Partant, le risque existe d'une société réunionnaise à deux vitesses : d'une part les actifs occupant un emploi stable – au premier rang desquels les fonctionnaires, d'autre part les bénéficiaires des minima sociaux, durablement installés dans la précarité, voire dans la pauvreté ou dans l'ignorance, mais pour qui cette situation reste de loin préférable à une mobilité aléatoire dans une France continentale dont ni le climat ni la culture ne les attirent. L'atelier 1 souligne la dynamique inégalitaire qui repose sur l'importance relative des budgets « alimentation et transport » pour les plus modestes (41 % de leur budget total contre 27 % pour le quartile le plus élevé). Même si l'importance de ces postes de coûts doit être mise en balance avec l'explosion de la part des coûts liés aux télécommunications (GSM et TV Satellite), cela permet de mieux comprendre la sensibilité d'une grande partie des ménages réunionnais aux augmentations de prix des produits alimentaires et des carburants, tout comme leur réaction à travers le COSPAR.

Au-delà de cette croissance des inégalités monétaires et de pouvoir d'achat, qui expose les ménages modestes à une perte de pouvoir d'achat plus importante, d'aucuns redoutent même une fracture morale, que l'atelier 8 chargé de la culture, de l'identité et de la mémoire assimile à une fracture identitaire : « de nombreux Réunionnais ont l'impression que leur identité et leur culture sont pour le moins marginalisées sinon méprisées ou même déniées ».

*
* *

Les problèmes constatés à la Réunion sont souvent très anciens mais, comme le souligne l'atelier 1, ils connaissent visiblement un regain de vitalité.

La crise sociale n'empêche pas la société réunionnaise d'évoluer vers de nouveaux modes de consommation, avec une part croissante dans le budget des ménages d'achats de biens et de services qui rend de plus en plus complexe la gestion des budgets.

Malgré l'intensité de la crise sociale, qu'ont exprimée hier les revendications du COSPAR sur le pouvoir d'achat et qu'illustrent aujourd'hui celles de près de deux mille assistants d'éducation, La Réunion continue de projeter son avenir : les réflexions stratégiques n'ont jamais été aussi nombreuses, du PRERURE à Réunion Ile verte, du SDADD au PA3D, pour ne citer que les plus importantes et les plus récentes³. Au point que le Conseil Economique et Social Régional de La Réunion (CESR) a jugé utile à titre de contribution – remarquée - aux Etats généraux, de synthétiser l'essentiel de ce mille-feuille stratégique dans un cadre d'action pouvant servir de boussole unique.

Se projeter vers 2030 ne doit pas nous dispenser d'apporter des éléments de réponse immédiate à la crise : si les conditions de la confiance ne sont pas rapidement rétablies au sein de la population, aucune construction commune de l'avenir ne sera possible.

Pour aller plus loin dans la réflexion stratégique, il importe de tordre le cou à quelques idées fausses, comme fait l'atelier 1 : « on ne peut pas considérer qu'il y a trop d'administration à La Réunion, tout au contraire ». La fonction publique concerne un salarié sur trois à La Réunion et 43 % des rémunérations totales à la fin de 2004. Globalement, les dépenses publiques par habitant sont largement plus faibles qu'en France (68 %) et même que dans l'ensemble des DOM (73,5 %).

³ PRERURE : Programme Régional d'Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie ; SDADD : Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable ; PA3D : Plan d'Action Départemental pour le Développement Durable

Le déficit est particulièrement marqué pour les prestations sociales, ce qui tient sans doute à un retard dans la satisfaction des besoins de santé, même si la jeunesse de la population limite aussi le montant des retraites distribuées et des soins dispensés.

Tous les ateliers soulignent cette ambivalence. Si nos handicaps sont importants, chacun loue l'appétit d'innovation d'une terre résolument tournée vers l'avenir, qui a fait de la cohésion sociale et du développement durable son marqueur identitaire. Deux statistiques illustrent cette double postulation :

1. le Conseil général de La Réunion vient au premier rang de tous les départements de France pour les dépenses sociales par habitant, avec 995 € par habitant, contre 485 € en moyenne,
2. en 2008, 36 % de la production électrique était assurée à partir d'énergies électriques, soit le meilleur taux de France.

Malgré les succès obtenus dans l'import-substitution, malgré le dynamisme de nos entreprises, qu'illustrent la force de filières anciennes comme la canne-sucre et la création de filières nouvelles comme celle des énergies renouvelables, le sentiment domine au sein de la population qu'il faut « relancer la machine », c'est-à-dire refonder le contrat social qui lie La Réunion à la République, la société actuelle à sa jeunesse, les entreprises à leurs salariés et aux syndicats, notre île perdue dans l'Océan indien à son environnement régional.

A sa manière, chacun des ateliers dresse le constat d'une absence de stratégie globale et d'une dispersion des acteurs préjudiciable à notre efficacité collective, à la lisibilité de notre action, à la qualité de notre image. Nous ne savons pas toujours valoriser nos atouts, qui demeurent souvent des potentialités.

Ce qui est vrai en ce qui concerne notre insertion dans notre environnement régional, qui est inexistante, l'est aussi dans le domaine éducatif. L'atelier 7 sur l'égalité des chances exprime le malaise d'une communauté enseignante qui souffre de l'absence de reconnaissance institutionnelle et sociale. Mais le déficit de reconnaissance est ici à double sens, puisque plusieurs acteurs de la communauté éducative méconnaissent la réalité socioculturelle et économique de la société réunionnaise.

Dans cette sphère, mais aussi dans les entreprises où le dialogue social est à inventer, plusieurs communautés semblent se côtoyer sans vraiment s'apprécier, ni même se connaître, si bien que le dialogue interculturel semble menacé. Cette situation peut avoir des conséquences graves sur le traitement des problèmes scolaires complexes : d'aucuns y voient la source de nombreux décrochages, de violences, de défaillances collectives dans la gestion de la diversité culturelle, de racisme et d'insécurité.

L'absence de transparence dans les processus de recrutement public et privé crée aussi un sentiment profond de discrimination, bloque la promotion de la diversité, qui est pourtant la marque de fabrique de la société réunionnaise. Quant aux jeunes, si nombreux dans notre société, ils se sentent assignés à résidence, privés de réelle perspective.

L'intégration dans notre environnement régional passe aussi par une mobilité qui doit être plus largement recherchée comme le souligne l'atelier 7, qui fait le constat de la faiblesse des possibilités offertes aux jeunes pour quitter leur île, découvrir d'autres sociétés ou faire connaître leur culture.

Tous les ateliers dénoncent une société bloquée quoique saturée d'aspirations au changement, chacun en appelle à un renversement complet de perspective. Comment résumer ce saut qualitatif dans les méthodes de gouvernance et dans la mise en œuvre opérationnelle d'un projet de territoire qu'une très large majorité de Réunionnais appellent de leurs vœux ?

L'atelier 6 nous invite à considérer d'abord notre environnement régional : nous avons jusqu'ici tourné nos regards exclusivement vers la métropole, empêtrés que nous étions dans notre histoire coloniale mal surmontée. Nos échanges avec l'extérieur ont été orientés selon cet axe, mais nous avons ce faisant négligé les plus proches maillons de cette « continuité territoriale » que nous déclinons à l'envers : nos plus proches voisins ne sont ni Français, ni membres de l'Union européenne. En voulant vivre au plus près de ceux qui géographiquement sont si éloignés de nous, nous nous sommes abstenus de nouer des liens de coopération sérieux avec les pays du Sud qui pourtant sont si proches. Nous n'avons pas cultivé notre jardin.

Sans doute convient-il aujourd'hui de se tourner davantage vers nos voisins de l'Océan indien, de les associer comme partenaires à notre nouvelle stratégie, tant au plan économique qu'institutionnel ou culturel. Autour de nous, l'Afrique du Sud, le Mozambique, Madagascar, les Comores, Maurice... dessineront vers 2030 les contours d'un marché de plus de deux cents millions d'habitants. Plus loin, l'Inde, la Chine, l'Australie deviennent accessibles. C'est pourquoi, après avoir fait depuis 1946 la politique de notre histoire, il nous faut apprendre à faire aussi celle de notre géographie.

DEUXIEME PARTIE : CINQ PRIORITES

PREMIERE PRIORITE : REPONDRE A L'URGENCE SOCIALE

Sur la base des constats ci-dessus, un accroissement de près de 30 % de la population réunionnaise d'ici 2030 signifie, si notre modèle de développement reste inchangé, encore plus de Réunionnais insuffisamment formés et privés d'emploi. **La question principale identifiée par les Etats généraux est donc de concilier logique de croissance et logique de développement : ce développement devra profiter à l'ensemble des composantes de la société réunionnaise.**

Compte tenu du taux de chômage actuel, qui est de l'ordre de 25 %, ce sont plus de 60.000 emplois qui manquent aujourd'hui si on veut ramener le taux de chômage incompressible autour de 5 % (les pays européens qui obtiennent les meilleurs résultats dans ce domaine sont les Pays-Bas, avec seulement 3 % de taux de chômage). A ce premier palier, il faut ajouter 55 000 emplois supplémentaires à créer d'ici 2030 compte tenu de l'augmentation de la population active, et encore 40 000 emplois si on vise un taux d'activité similaire à celui de la métropole d'ici 2030. **Au final, cela fait près de 160 000 emplois à créer d'ici 2030, qui doivent être des emplois durables, soit plus de 7 500 nouveaux emplois par an.**

Chacun comprend que si on veut une société encore unie à la Réunion dans 20 ans, le défi majeur à relever est celui de l'emploi. C'est pourquoi les Etats généraux retiennent unanimement l'emploi comme le marqueur de toute politique de développement durable : celui-ci sera humain ou ne sera pas. Et c'est parce que 52 % de la population réunionnaise vivent en-dessous du seuil national de pauvreté que le risque d'une société à deux vitesses est dénoncé avec clarté.

L'enjeu est bien de répartir équitablement le progrès, et donc l'activité, au sein de la société réunionnaise. Traduire cette orientation impose de tenir davantage compte du secteur de l'économie sociale et solidaire, composée des coopératives, des mutuelles et des associations gestionnaires, secteur qui occupe une place croissante dans notre département (1 737 établissements employeurs et plus de 20 000 emplois – INSEE 2008). L'économie sociale et solidaire (ESS) est en premier lieu présente à La Réunion de par le foisonnement de ses associations qui sont une force vive essentielle à la cohésion sociale. Le milieu culturel est très actif, le milieu sportif est très important et organisé, et le secteur médico-social s'est fortement professionnalisé.

Les associations demeurent aujourd'hui fortement dépendantes de la puissance publique soit par délégation soit par nécessité. Elles sont aujourd'hui fragilisées par les changements politiques et la raréfaction des financements publics. Ce secteur est soumis à la précarité (pas de convention pluriannuelle, incertitude sur le maintien des emplois, bénévoles en difficulté financière, etc...), or on lui demande de gérer la précarité (contrats aidés, actions sociales dans les quartiers) ce qui questionne sur la capacité de le faire quand on est en situation de fragilité, d'où l'enjeu de sécuriser ce secteur. De nombreuses grosses associations ont disparu (Exemple dans l'ouest : ADAP, CAP Insertion, Passport ; Tchao la rack, association Moring, etc.).

Il y a beaucoup de savoir-faire à la Réunion mais très peu de maîtrise de la gestion. La professionnalisation de la gestion des associations demeure un enjeu important dans tous les domaines.

L'urgence sociale consiste aussi à répondre aux 30 000 demandes de logements sociaux, face à une population confrontée aujourd'hui à une suroccupation des logements, en l'absence de réponse adaptée à leurs besoins. La cohabitation de deux, voire trois générations dans un même logement engendre des déséquilibres sociaux conséquents (alcoolisme, échec scolaire, violences conjugales) et une nouvelle fracture sociale.

Face à ces deux urgences, la nécessité de créer 160 000 emplois d'ici 30 ans et l'obligation de loger les Réunionnais en attente d'un logement et le million d'habitants attendus en 2030, il est nécessaire de proposer un projet structurant et fédérateur pour la Réunion.

En premier lieu, il paraît nécessaire de répondre à l'urgence sociale créée par le blocage de la machine économique : il s'explique faute de commandes publiques dans le secteur du BTP, d'accès suffisant au crédit dans tous les domaines, surtout pour les TPE, et aussi de confiance des consommateurs dans le secteur de la grande distribution en particulier. La relance des travaux publics, qui sont actuellement au point mort, peine à se concrétiser. La mise en chantier du Tram-Train, qui contribuera à la mobilité interne des Réunionnais, ne démarrera pas avant 2010 ou 2011.

Projet n°1

Aussi, pour sortir de la crise au plus vite, il est proposé de réaliser à marches forcées le « Plan Marshall » pour le logement social (réalisation de 30 000 logements sociaux en 5 ans) élaboré depuis décembre 2008 par l'ensemble des acteurs du logement à La Réunion, à l'initiative du Conseil général. C'est la réponse des Etats généraux à l'urgence sociale : si nous ne savons pas apporter aujourd'hui de solution immédiate et concrète au *mal logement* des familles réunionnaises, comment ferons-nous quand nous serons un million à nous partager un territoire qui peine déjà à loger 800 000 habitants ? Il revient dès 2009 à l'Etat, qui a copiloté les travaux de conception du Plan Marshall avec le Conseil général, d'en assurer le financement intégral dans le cadre de ses compétences et en cohérence avec les Contrats d'Objectifs Fonciers qu'il a signés avec les 24 communes de l'île. Rappelons que ce plan doit notamment démontrer la faisabilité à grande échelle d'un nouveau mode de financement mixant LBU⁴ et défiscalisation.

⁴ Ligne budgétaire unique : il s'agit de crédits budgétaires, la défiscalisation étant une dépense fiscale. Une dépense fiscale est une perte pour le budget de l'Etat consécutive à une réduction de l'impôt dû, en raison d'une minoration de taux ou de tarif, d'un abattement ou de tout autre mécanisme d'exonération ou de déduction.

DEUXIEME PRIORITE : L'HOMME AU CŒUR DU PROJET, OU LA COHESION SOCIALE ET CULTURELLE

L'atelier 4 souligne que la démographie réunionnaise est d'abord un atout pour le développement de notre territoire. Il recommande même, en ayant évalué que la grande majorité des cadres supérieurs de l'île n'en sont pas originaires et n'ont pas vocation à y vivre, « d'améliorer la gestion de la mobilité pour stopper et prévenir une fuite des cerveaux et des compétences semblable à celle des pays en voie de développement ».

Les pistes nouvelles de lutte contre le chômage imaginées par cet atelier s'organisent autour de trois propositions-clefs :

- 1) Créer un outil efficace d'identification des emplois requis par l'évolution de l'économie réunionnaise à moyen terme : une GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) de branches et des entreprises pour anticiper les formations nécessaires aux besoins futurs des entreprises locales
- 2) Développer la mobilité vers la métropole selon la même logique d'organisation
- 3) Miser sur la solidarité entre générations pour diminuer le chômage des jeunes : il est évoqué un congé-solidarité qui pourrait être précédé d'une forme de tutorat exercée par le salarié partant.

En écho aux constats de l'atelier 7 sur l'égalité des chances, l'atelier 4 propose que l'accès des Réunionnais aux postes d'encadrement fasse l'objet de mesures anti-discriminatoires : en sensibilisant les administrations centrales à la nécessité de former et promouvoir des Réunionnais créolophones, mais aussi en valorisant chez les fonctionnaires candidats à ces fonctions à La Réunion la connaissance qu'ils peuvent avoir de notre culture et notre langue.

La question de fond que pose l'atelier 4 est bien : « pour quel espace économique faut-il former, qualifier et professionnaliser les Réunionnais ? ».

L'atelier 8 fait écho à cette interrogation en choisissant un axe transversal : Education/formation/recherche. Il présente alors une problématique globale de formation et de recherche qui va de la maternelle à l'université, du monde associatif à celui de l'enseignement et de la recherche et aux institutions culturelles. S'y ajoute une dimension identitaire :

« L'idée principale est celle d'une refonte du système de formation, fondée sur la prise en compte de l'identité réunionnaise à travers toutes ses dimensions, à travers une pédagogie fondée sur le bilinguisme, l'enseignement et la diffusion des langues, sociétés, cultures, histoires de La Réunion, des pays de l'Océan indien et des pays d'origine. »

Cette demande de renforcement et d'ouverture de l'appareil de formation et de recherche pourrait se concrétiser dans un grand projet structurant, qui mettrait en réseau, par exemple dans un groupement d'intérêt scientifique (GIS), les principaux acteurs de l'insertion professionnelle et de l'éducation populaire.

Projet n°2

Il est proposé la création d'une « UniverCité de Tous Les Savoirs », à caractère éducatif, scientifique et social. Sa mission première serait de doter tous les Réunionnais d'un savoir de base qui est le socle sans lequel rien ne peut se construire. Mais ce serait aussi un lieu de diffusion des connaissances, à tous les niveaux : du savoir de base comme l'apprentissage de la lecture et de l'écriture aux recherches scientifiques de pointe (l'agronutrition en milieu tropical par exemple, les ressources de la mer) en passant par la formation de pointe professionnalisante. L'UTLS s'articule avec la proposition de « Cité des Métiers », guichet unique en matière d'orientation professionnelle.

- Le principe est celui d'un projet au service de la société dans son ensemble, au moyen d'une mise en réseau des initiatives scientifiques et sociales tournées vers la préservation de la Cité réunionnaise.
- **Dans ce cadre serait créée TEC-TEC (Télévision-Ecole Collaborative pour le Travail En Commun).** Au service du développement humain, TEC-TEC résulterait de l'expression de chacun et de l'expertise de tous. Le pilote en serait l'ILOI (Institut de l'Image de l'Océan Indien).
- Une des missions principales de l'UCTS consistera à prévenir les difficultés liées à l'illettrisme en accompagnant les élèves du primaire en situation de difficulté scolaire afin de les aider à se mobiliser sur l'apprentissage des fondamentaux (lecture, écriture, mathématiques). La famille est la première communauté d'apprentissage de l'enfant, le modèle de référence. La prise en charge de ces jeunes doit être assurée par des équipes pluridisciplinaires composées de travailleurs sociaux, de psychologues, d'éducateurs et d'enseignants au sein des familles.

Cette innovation éducative et sociale serait d'abord au service de la création d'activités nouvelles, l'atelier 4 formulant également le souhait d'un « plan Marshall » dans ce domaine : « à situation exceptionnelle, il convient de proposer des moyens exceptionnels déployés à tous les échelons de la société ».

L'une des manières de concrétiser cette ambition consiste, pour l'atelier 3, à s'inspirer du Projet GERRI pour organiser la même dynamique d'innovation partenariale dans le domaine des services à la personne que dans celui de l'autonomie énergétique.

Projet n°3

Il est urgent de placer l'emploi, la formation, et plus globalement l'économie, au centre des projets d'insertion ; de maintenir l'équilibre social du territoire en insérant de façon durable les publics en difficulté ; de favoriser l'accès aux services et aux activités ; d'augmenter la part des emplois dans le service marchand ; d'accompagner le vieillissement de la population (230 000 personnes âgées attendues en 2030 contre 70 000 en 1999), tant dans le maintien à domicile que dans l'accès aux soins et aux loisirs ; d'ouvrir de nouvelles perspectives d'emplois.

A ce titre le secteur des services à la personne représente un important vivier d'emplois, sous réserve de solvabiliser la demande (les aides sociales accordées aux personnes âgées sont de nature à favoriser la création d'emplois dans le secteur des services à la personne) et de renforcer la structuration du secteur et la professionnalisation des emplois qui font défaut aujourd'hui.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de lancer un « GERRI social » pour les services à la personne : il s'agit de regrouper, aux côtés des collectivités locales compétentes, une plate forme d'entreprises innovantes agissant dans ce domaine.

Il doit s'organiser prioritairement autour de l'Etat (garant de la solidarité nationale), le Conseil Général (premier attributaire des compétences sociales), la CAF (promoteur de la famille). L'objectif est de faire de la Réunion un laboratoire d'innovation sociale⁵ (recherche-action) qui permettra d'allier le social à l'économie.

La création d'un fonds d'investissement destiné à soutenir les initiatives locales innovantes et leur diffusion pourrait être financée par la diminution progressive de la sur-rémunération des fonctionnaires pour les nouveaux entrants dans la fonction publique d'Etat ou territoriale exerçant à la Réunion. Il est cependant essentiel de s'assurer, par exemple via un contrat de partenariat (PPP), de la pérennité de ces fonds sur le long terme, comme le soulignent plusieurs ateliers, de même que le récent rapport d'information du Sénateur Eric DOLIGE.

De telles innovations risquent cependant d'être incomprises, selon l'atelier 8, si elles ne s'insèrent pas dans un projet global dont la culture est le ciment : « Il n'y aura ni prise de responsabilité ni développement réel si la question culturelle — cela même qui fonde notre vivre ensemble — n'est pas au cœur des discussions et des propositions ».

Projet n°4

Aussi l'atelier 8 met-il en avant la nécessité d'un projet muséal et culturel global des collectivités à partir de leurs équipements existants, en profitant de la prochaine réalisation du grand projet de *Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise*⁶. Un tel équipement permettrait la valorisation et la revitalisation du patrimoine culturel et artistique réunionnais, matériel et immatériel. Des mesures concrètes qui se rattachent à ce projet sont : la signalisation trilingue (créole réunionnais, français, anglais) des lieux patrimoniaux et historiques ; des politiques incitatives pour le développement du design réunionnais et la réutilisation créative des produits et matériels locaux.

⁵ Ce laboratoire social a été réclamé à l'atelier 3 par l'un des participants à une réunion publique des Etats généraux.

⁶ Le projet de MCUR est ici évoqué pour mémoire : il est décrit sur le site de la Région Réunion, à l'adresse suivante : http://www.regionreunion.com/fr/spip/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=90

TROISIEME PRIORITE : LE PROJET AU CŒUR DU TERRITOIRE, OU LA COHESION SPATIALE

Sur une île de 2 500 km² au relief tourmenté, qui plus est exposée aux cyclones, la terre est la ressource la plus précieuse que doit valoriser une population d'un million d'habitants. S'incorporent idéalement à cette ressource toutes les fonctionnalités rendues nécessaires par la vie en société : des réseaux performants de communication, d'eau potable, un système de traitement des déchets, de production et de distribution d'électricité, etc. Pour mieux accompagner la croissance de la population, il est donc essentiel d'organiser l'espace de la façon la plus rationnelle et dans le respect du Projet de territoire imaginé par les hommes qui y vivent. La plupart des intervenants ont d'ailleurs revendiqué des règles plus contraignantes que celles en vigueur, afin que la vision globale de l'aménagement du territoire conforme au projet collectif s'impose aux intérêts particuliers ou sectoriels.

Le rapport 1 souligne la nécessité de prendre en compte la dimension écologique et la préservation des ressources dans le développement économique. La notion d'efficacité écologique est abordée : « ce terme intègre à la fois les aspects de protection et d'exploitation-développement des ressources naturelles ».

Le rapport 2 traite de la nécessité, dans un espace contraint, de préserver un espace pour le développement harmonieux des différentes filières économiques, en particulier l'agriculture, en organisant de façon économe la réponse aux autres besoins légitimes de la population.

Au cours des réunions publiques de l'atelier 3, les préoccupations suivantes ont été les plus fréquemment relayées :

- L'eau et l'assainissement tant par des procédés classiques que par des technologies innovantes et respectueuses de l'environnement de type lagunage,
- Les déchets et les matériaux,
- Le logement,
- Les énergies renouvelables,
- Les transports, notamment durables,
- L'aménagement, avec les objectifs suivants : « construire la ville sur la ville » pour limiter l'étalement urbain, préserver les terres agricoles, favoriser l'implantation d'entreprises et développer la mobilité.
- La valorisation du positionnement maritime de La Réunion, notamment en ce qui concerne la biodiversité et la ressource halieutique comme prévu dans le **Grenelle de la mer**⁷.

⁷ Cf « Contributions au Grenelle de la mer et aux Etats Généraux de l'Outre-mer, du 20 juin 2009.

La cohésion territoriale s'apprécie dans la capacité d'un territoire à mettre en œuvre le développement économique tout en permettant de faire face aux évolutions démographiques futures, aux besoins les plus vitaux de la population ainsi qu'à l'expansion urbaine. Elle conduit ainsi à identifier des stratégies précises en matière de gestion des eaux et des déchets, de sécurité alimentaire et d'autonomie énergétique.

Projet n°5

En ce qui concerne **l'eau**, il est proposé une planification et une rationalisation des équipements en vue d'une gestion globale de la ressource, dans le but de favoriser le Plan Marshall de relance du logement social.

Si l'on veut pérenniser les ressources en eau et offrir un véritable service public de l'eau qui concilie les différents usages, la mise à niveau des équipements est indispensable. La mise aux normes des stations d'assainissement et la construction d'équipements supplémentaires nécessitent d'importants investissements, à la mesure des retards accumulés.

La préservation de la ressource en eau passe nécessairement par une amélioration du rendement des réseaux de distribution et donc par le développement d'unités de traitement d'eau potable.

De plus, il convient de poursuivre la réalisation des aménagements structurants et la sécurisation quantitative et qualitative des différentes ressources à travers l'achèvement des aménagements du projet d'irrigation du littoral Ouest, la poursuite du développement des grands périmètres hydro-agricoles et l'étude et la réalisation d'un aménagement hydraulique structurant sur les façades Est et Nord en vue de parvenir à un réseau départemental interconnecté d'adéquation des différentes ressources aux différents besoins et usages.

En matière de traitement et de valorisation des déchets, un projet global de territoire s'impose. La réussite de la création des équipements nécessaires et la mise en œuvre d'une gestion durable des déchets, en raison de leur importance et de leur coût, supposent une maîtrise d'ouvrage bien supérieure à celle apportée par une structure intercommunale agissant seule. La maîtrise d'ouvrage adéquate doit être de dimension départementale voire régionale.

La recherche de **l'autonomie énergétique** et de la **sécurité alimentaire** favorisent la cohésion territoriale en limitant la dépendance de la Réunion vis-à-vis des importations, et particulièrement de la Métropole.

En matière de **sécurité alimentaire**, passer d'une « politique agricole » à une « politique alimentaire » marquera un changement profond dans l'approche du soutien à la production et à la transformation des produits agricoles, puisqu'elle implique de répondre davantage aux besoins et attentes des consommateurs, qui pourront s'exprimer dans l'enceinte d'un Conseil Régional de la Consommation selon la proposition de l'atelier 1. Ce serait le premier pas de l'organisation par filière économique d'un « contrat consommateurs-producteurs ».

La notion de « manger péi », applicable à tous les secteurs d'activité, doit se décliner sur l'ensemble des filières et concrétiser un objectif de plus grande satisfaction des besoins par la production locale ; les projets portés par les filières agricoles et de la pêche/aquaculture (comme DEFI, POC POC, AREPA) identifiés par l'atelier 2 procèdent directement de cette stratégie. En même temps, l'équilibre social, économique et environnemental ne doit pas être rompu ; il ne s'agit pas de renoncer aux stratégies antérieures, mais de s'appuyer sur des réalisations réussies pour franchir de nouvelles étapes.

Projet n°6

L'expérience et les ambitions affichées par les interprofessions de l'élevage au travers du **projet DEFI** sont significatives des résultats qui peuvent être atteints, en termes de développement d'une production locale fiable, adaptée au marché tout en contribuant au renforcement de la confiance des consommateurs par le pouvoir d'achat, générant des emplois durables, et établissant un équilibre entre production et transformation locale d'une part et importation d'autre part.

Cette stratégie incite d'autres filières, comme les cultures maraîchères ou la pêche et l'aquaculture, à se structurer dans une véritable logique de pénétration du marché locale, mais également de l'export. La filière canne-sucre participe à cette dynamique alimentaire à travers l'export, tout en contribuant de manière croissante à l'ambition d'autonomie énergétique. La stratégie agricole et agro-industrielle réunionnaise procède ainsi de l'objectif de « manger péi » sans déstabiliser le modèle social et en contribuant à la valorisation environnementale de l'île. C'est toute la multifonctionnalité de l'agriculture qui doit être mise en exergue.

Concernant justement l'**autonomie énergétique**, La Réunion a largement anticipé le changement climatique en faisant de cet enjeu une ambition de tout le territoire : la première innovation en la matière remonte à la première centrale électrique de valorisation de la biomasse à Bois-Rouge en 1992, suivie d'une politique active de maîtrise de l'énergie par la diffusion des chauffe-eau solaires, menée dans le cadre du **PRERURE**.

Dans ce domaine, nous pouvons être un exemple national et européen et servir de référence aux îles et petits Etats insulaires de la ceinture tropicale. Pour ce qui est de l'énergie électrique, le PRERURE est le document fondateur qui fixe les orientations à terme pour atteindre l'autonomie énergétique électrique en se fondant sur : la maîtrise de l'énergie et la production électrique de fond : géothermie, biomasse, ETM...

Il s'agit d'un projet qui s'appuie sur la recherche le développement et l'innovation est qui créateur d'emplois nombreux.

Pour s'orienter vers cette autonomie, deux conditions sont nécessaires.

1. La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) doit être locale et intégrer les spécificités liées à notre insularité.
2. Il faut mettre en place une éco-fiscalité vertueuse permettant de faire financer par les projets à énergie fossile l'équivalent en puissance en énergie renouvelable.

GERRI doit assurer un principe de partenariat entre l'Etat, les collectivités et le monde économique. Ses actions seront fléchées sur :

- les transports : Tram-Train, TCSP Bus, flotte de voitures électriques
- le stockage d'énergie
- l'aménagement, l'urbanisme et le tourisme durables.

Projet n°7

Le projet GERRI, que le Président de la République a salué lors de la clôture du Grenelle de l'Environnement, devra apporter de manière significative à la Réunion des moyens financiers, réglementaires et fiscaux à la hauteur des ambitions poursuivies par l'ensemble des parties concernées que sont l'Etat, la Région, le Département et les milieux économiques. Il permettra également d'initier de nouveaux partenariats avec des acteurs majeurs français ou internationaux, et facilitera les transferts de technologies entre entreprises ou par l'intermédiaire des pôles de compétitivité ainsi que du réseau technopolitain. A l'instar du **projet DBE**, qui consiste à produire de l'électricité à partir d'un chauffe-eau solaire individuel, les innovations locales (ETM, biomasse) sont cependant les premières à devoir être valorisées dans une telle dynamique, pour accélérer leur effet d'entraînement sur l'innovation et le développement socio-économique locale.

Enfin, l'articulation des projets engagés à La Réunion en matière énergétique et ceux engagés sur le plan national, est à l'évidence indispensable. Avec la signature de deux conventions sur des projets expérimentaux en matière d'énergie thermique des mers, La Réunion a pris une nouvelle avance dans ce domaine. Il serait donc logique et cohérent que ces projets, comme d'autres, puissent être développés dans le cadre de la Plate-forme technologique sur les énergies marines proposée par le Président de la République le 16 juillet 2009, dans son allocution sur la politique maritime de la France.

Cette synergie entre les démarches conduites à La Réunion et celles conduites par l'Etat au plan national permettrait d'accélérer encore la réussite du Programme PRERURE et du projet GERRI et de valoriser le dynamisme réunionnais.

QUATRIEME PRIORITE : LA REUNION AU CŒUR DE L'OCEAN INDIEN, OU LA COHESION GEOGRAPHIQUE

En tant que région européenne, La Réunion se situe par sa géographie et son histoire à la croisée de quatre continents : l'Europe, qu'elle incarne dans la zone ; l'Afrique, voisin immédiat ; l'Asie, via la péninsule arabique l'Inde et plus loin, la Chine ; l'Océanie, à laquelle elle accède désormais directement grâce aux nouvelles liaisons aériennes.

Le développement de La Réunion ne peut être conçu sans intégrer cette situation, qui devient une composante intrinsèque du Projet de territoire. La Réunion doit construire son projet au regard de sa géographie, comme de son histoire. La situation privilégiée dont elle jouit dans l'Océan Indien est également de nature à lui conférer un rôle particulier dans le processus de développement de la zone.

Le positionnement de La Réunion à l'international dépend paradoxalement de niveaux de décisions géographiquement très éloignés : l'Etat et l'UE sont respectivement compétents en matière de politique étrangère et de politique commerciale ou de pêche. Ces deux niveaux hiérarchiques décisionnels intègrent logiquement d'autres paramètres dans leurs prises de décisions et positions, qui peuvent aussi bien servir les intérêts de La Réunion qu'être en complet décalage avec ceux-ci.

La problématique de la pêche illustre bien cette situation, car la stratégie européenne, qui mutualise les ressources entre les pays membres, est souvent jugée contraire aux objectifs de la pêche locale. Conséquence de ce paradoxe : La Réunion prélève moins de 1 % de la ressource disponible du dernier océan véritablement poissonneux de la planète, au profit des pêcheurs espagnols.

De même, les actions de coopération initiées au niveau local, notamment par les Collectivités, peinent à s'articuler avec les stratégies nationales ou européennes. Elles peuvent même se trouver concurrencées par des actions initiées au niveau national, ce qui conduit les partenaires de La Réunion à percevoir l'île de manière ambiguë sur la scène régionale.

Un troisième niveau de décisions d'importance croissante relève des différentes organisations régionales (AfOA, Comesa, COI, etc.). Le rapprochement progressif de ces organisations en vue d'une intégration politique et économique régionale est un élément déterminant de l'avenir de l'environnement géographique de La Réunion, auquel elle doit prendre part activement pour que son projet de développement soit cohérent avec celui de ses voisins, au nom de la notion de co-développement qui a été identifiée ces dernières années.

La capacité de La Réunion à jouer pleinement son rôle de « frontière active » de l'Union européenne est unanimement reconnue. Reste à en définir l'objet et les modalités. La capacité de La Réunion à concevoir son développement au regard de sa géographie dépend aussi de sa capacité à se projeter, à accéder à cet environnement proche ou éloigné. Les notions de désenclavement et de gestion des flux, maritimes, aériens ou numériques (qu'il s'agisse de flux humains, matériels ou numériques) ne peuvent être ignorées dans la logique d'insertion régionale et de rayonnement international. Enfin, l'ouverture et l'accès économiques, scientifiques et culturels, de La Réunion aux pays tiers constituent également des clés de la réussite de son développement, en harmonie avec celui de ses partenaires.

Ces trois notions de « **frontière active** », de **désenclavement**, et de **ouverture et d'accès aux pays tiers** impliquent d'envisager le positionnement de la Réunion à l'international et son insertion régionale en prenant en compte la dynamique de développement engagée au niveau du territoire et celles engagées en dehors du territoire. Valoriser dans ce contexte la présence dans la région de plusieurs pays francophones représente une perspective culturelle et diplomatique de premier rang.

Cette dynamique appelle **en premier lieu** une définition claire et lisible de la politique française et de l'Union européenne dans l'Océan indien, qui requiert **d'évoluer vers une politique de l'Océan indien**, ce qui adresserait aussi un signal fort à l'ensemble des pays de la zone sur l'intention des autorités françaises et européennes à agir en « puissances riveraines de l'océan Indien ».

Une telle politique ne saurait cependant être conçue à 10 000 kilomètres de sa réalisation. Elle doit être arrêtée conjointement avec les acteurs locaux (Etat, Conseil régional, Conseil général, monde économique, etc.), et en concertation avec les pays de la zone.

La création d'une **plate-forme de coopération régionale**, préconisée par l'atelier 6 et évoquée dans le projet emblématique de l'axe Gouvernance du présent rapport, concrétise cette attente et met en exergue son utilité en termes de définition des programmes de coopération, conception et mobilisation des outils, concrétisation des actions de coopération, ainsi qu'en termes de benchmarking.

La Réunion doit aussi voir sa représentativité accrue dans les enceintes de négociation internationale, tant en matière de négociations commerciales (APE, AfOA, Comesa, SADC) que de négociations de pêche (CTOI) ou de coopération (COI) ; La Réunion pourra ainsi contribuer davantage à la gestion et à la valorisation de la ressource halieutique et de la biodiversité de l'océan Indien, comme à sa sécurité.

En second lieu, la notion de désenclavement de La Réunion et de son accessibilité concerne bien entendu toutes **les voies de communication entre La Réunion et l'extérieur** : les liaisons maritimes, aériennes et numériques. Le succès de la compagnie Air Austral témoigne de la capacité de la Réunion à mobiliser ses ressources pour conforter la continuité territoriale avec la métropole et développer progressivement ses relations avec des destinations plus lointaines (comme Bangkok en 2008, puis Sydney en 2009).

La compagnie aérienne constitue un outil fondamental du désenclavement physique et économique de La Réunion. L'image qu'elle renvoie sert également le prestige de la Réunion, et avec elle de la France, auprès des pays desservis, en valorisant son savoir-faire technologique et son efficacité dans un domaine aussi concurrentiel que le transport aérien.

Cette capacité à répondre au triple objectif de désenclavement, d'insertion régionale et de rayonnement international peut être dupliquée dans le champ du maritime et du numérique.

Dans le domaine maritime, la création d'une **Compagnie maritime régionale** constitue un projet phare de ce qui doit être fait pour soutenir le co-développement de la zone, et de ce qui peut être fait à partir de La Réunion. La démarche de co-développement tel que les ateliers 2, 3 et 6 ont pu l'appréhender, appelle à une définition partagée des intérêts, des objectifs et des moyens de les atteindre ; la mutualisation des approvisionnements en constitue l'une des principales concrétisations. Elle se limite aujourd'hui à une gestion concertée des approvisionnements entre des opérateurs de la zone, qui restent dépendants des sources d'approvisionnements et de l'évolution de la logistique.

Projet n°8

La création d'une **Compagnie maritime régionale** apporterait une réponse déterminante à la triple question du désenclavement de La Réunion, de la mutualisation des approvisionnements et du co-développement.

Les pays de la zone Océan indien, en raison de leur caractère insulaire et de leur éloignement des grands centres de décision ou de gestion des flux d'exportation, sont en effet de plus en plus tributaires de la desserte maritime, à la fois pour leurs approvisionnements de toute nature et pour les débouchés de leurs productions exportables. S'ajoute à cette évolution le processus de fonte des glaces polaires liée au changement climatique, qui pourrait conduire à un basculement vers le nord de routes maritimes aujourd'hui orientées vers le sud.

La question du désenclavement de La Réunion prend donc une acuité particulière puisqu'il s'agit désormais de sécuriser les liaisons maritimes avec les pays fournisseurs et clients. L'outil fondamental qu'est la création d'une compagnie maritime régionale est la réponse à ce problème stratégique. Il compléterait notre système d'infrastructures terrestres (ports, plates-formes de stockages, etc.), de réseaux et de plates formes d'éclatement, de télécommunications... La gestion depuis La Réunion de la problématique du transport maritime dans l'Océan indien confortera en outre la présence et le rayonnement de la France dans la zone.

Projet n°9

Après l'aérien et le maritime, le **numérique** : l'accès et la fourniture de données numériques sont en effet devenues des composantes importantes de la compétitivité des entreprises réunionnaises. Or, la dépendance de La Réunion en matière d'accès au réseau rend impératif **l'établissement d'une réelle continuité territoriale numérique**, permettant l'accès et l'ouverture de La Réunion au réseau à un tarif raisonnable. **Couplé avec l'hébergement sécurisé de données dans des Bio-Data Centers** (centre d'hébergement sécurisé de données informatiques) connectés à haut débit sur le réseau mondial, La Réunion a les moyens d'accélérer son désenclavement, de soutenir la compétitivité et le potentiel d'innovation de son tissu économique et de rayonner à l'international.

Enfin, les **conditions d'ouverture de La Réunion et ses moyens d'accéder aux marchés des pays tiers** doivent impérativement être revues pour décliner opérationnellement la stratégie de positionnement et d'insertion régionale de l'île.

L'expérience de la négociation APE a profondément marqué les esprits quant à la possibilité pour La Réunion d'être réellement prise en compte dans une négociation plus globale ; l'échec du concept de Zone de Complémentarité Economique, proposée par la France en 2003 et le manque de substance au Plan d'Action pour le Grand Voisinage de l'UE, en témoignent.

La sécurisation du marché réunionnais d'opérations de dumping commercial ou social passe à la fois par les instruments tarifaires ou quantitatifs, mais également par le renforcement d'autres dispositifs, notamment les outils de contrôles de conformité des produits locaux, introduits ou importés sur le marché local, voire, dans certains cas, la mise en place de mesures de sauvegarde.

Parallèlement, les actions de coopération et le développement de la présence réunionnaise dans les pays tiers, particulièrement les pays voisins de l'océan indien, sont de nature à accélérer un processus d'échanges vertueux entre ces partenaires, qu'il importe de renforcer.

En revanche, l'importance du risque d'investissements dans les pays voisins limite la **capacité pour les opérateurs réunionnais de s'y implanter**. D'où la demande d'un **mécanisme d'assurance-crédit**, doté d'une garantie publique des investissements des entreprises françaises dans la région du sud-ouest de l'Océan indien. Elle permettrait ainsi à nos entreprises de contribuer au maintien de la présence française dans la zone, alors que cette présence dans une zone d'influence française historique est progressivement érodée par la montée en puissance de pays comme la Chine, le Canada et les Etats-Unis.

CINQUIEME PRIORITE : LA REUNION AU CŒUR DE LA REPUBLIQUE, OU LA COHESION POLITIQUE

Au même titre que la culture, la gouvernance est appelée à jouer un rôle fondamental dans le succès du projet de territoire.

L'atelier 5, après avoir affirmé que la question statutaire ne se posait pas à La Réunion, développe ses propositions autour de trois axes :

1. Le besoin d'un pilotage harmonisé qui pourrait se traduire par une organisation autour de l'entité régionale avec un renforcement des compétences attribuées d'une part à la Région, d'autre part aux services de l'Etat dans le cadre d'une déconcentration renforcée. La fusion Région-Département est favorablement évoquée, sans toutefois que les modalités de ce rapprochement soient détaillées.

2. Le besoin de proximité, de transparence dans la gestion et dans l'information a été clairement exprimé et pourrait se traduire par un redécoupage territorial, de certaines communes, par une meilleure définition des compétences et de la représentativité des EPCI, et par davantage d'éthique, de formation des agents et des élus.

3. Enfin, un renforcement de la coopération avec l'Union Européenne, ainsi qu'une meilleure reconnaissance de l'insertion de La Réunion dans son environnement régional, sont de nature à permettre une réelle coopération régionale et internationale.

Pour autant, les spécificités de La Réunion, en tant que région ultrapériphérique de l'UE, ne doivent pas être moins prises en compte. Au contraire, la bonne gouvernance impose de recourir davantage aux dispositifs juridiques, l'article 72 alinéa 4 de la Constitution comme l'article 299.2 du traité d'Amsterdam (futur article 299 et 311bis du traité de Lisbonne), permettant d'adapter le droit commun à la situation et au projet de développement de l'île. La question du mode d'administration des outre-mer au niveau central (maintien, suppression, évolution du secrétariat d'Etat et de ses services) n'a pas été tranchée dans les échanges.

Le thème central de l'évaluation est traité surtout par les ateliers 3 et 5, tout comme il fait l'objet de nombreuses recommandations dans le rapport du CESR et dans celui de la commission DOLIGE. L'atelier 5 recommande l'organisation d'une conférence annuelle des exécutifs, composée du Préfet, du Président du Conseil Régional, du Président du Conseil Général, du Président de l'Association des Maires, des Présidents des EPCI, des Présidents des Chambres Consulaires, dont le rôle serait d'échanger sur la mise en œuvre des politiques publiques à La Réunion dans un souci de vision partagée et de cohérence.

Pour l'atelier 3, qui fait de la mise en place d'un dispositif d'évaluation conforme aux principes de la charte d'évaluation la pierre de touche du Projet de territoire, ce qui est d'abord en jeu, c'est la place de la population dans la conception et la mise en œuvre d'un Projet où elle doit pouvoir se reconnaître. Si l'impulsion de l'Etat est reconnue nécessaire pour accoucher d'une vision globale, si le financement public constitue de surcroît l'horizon indépassable de tout projet stratégique à l'échelle de l'île, le problème de sa gouvernance n'en est pas moins posé, celle-ci étant entendue comme un ensemble de processus transactionnels par lesquels les règles collectives sont élaborées, décidées, mises en œuvre et contrôlées.

En relever le défi ne peut être le fait d'une autorité unique, mais exige plutôt la participation

d'acteurs très nombreux, émanant des divers secteurs d'activités, partageant une connaissance des situations concrètes, situés donc à des échelles territoriales pertinentes.

Est aussi en jeu la qualité de l'évaluation conduite dans ce cadre. Trop d'audits ou de contrôles à finalité budgétaire se sont tenus outre-mer sous couvert d'évaluation pour que ce travail nécessaire mérite enfin d'être mené dans les règles de l'art.

Pour satisfaire ces conditions, le Groupe 3 préconise de former un comité de pilotage (Etat, conseil régional, conseil général, EPCI, communes, monde économique, société civile), qui s'appuierait sur un maître d'œuvre à créer. Il reviendrait à cette instance d'évaluation de détailler le Projet, d'en assurer la conduite technique et de mettre en place un système d'évaluation efficace. Et ce d'autant plus que l'expérimentation, souhaitée par l'atelier 5, sur la base de l'article 72 alinéa 4 de la Constitution s'y prête complètement.

Projet n°10

L'OCDE a souligné à propos de La Réunion « *son influence géopolitique bien en deçà de ses capacités. Loin de jouer un rôle de «puissance locale», elle n'occupe qu'une place marginale dans l'économie régionale* ». Les pays de la zone affichent pourtant de plus en plus explicitement leur intérêt à s'inspirer du « modèle réunionnais » en matière d'organisation institutionnelle et socio-économique, ainsi qu'en matière de gestion de politiques publiques. La création d'une plate-forme de coopération régionale et d'ingénierie pour la gouvernance et l'évaluation des politiques publiques procède de la nécessité, unanimement reconnue dans tous les Ateliers, de développer à La Réunion une gouvernance locale à même d'optimiser les politiques publiques et d'en évaluer les effets. La clé de voûte d'un tel projet consiste dans l'implantation, à La Réunion, d'un « centre de ressources » de l'OCDE, dont la mission serait de renforcer les capacités de développement (*capacity building*) des pays de la zone. Cet outil permettrait de concrétiser enfin le vœu affiché depuis 2003 par la France et l'Union européenne, de faire de La Réunion l'une des « frontières actives » de l'Union.

CONCLUSION

Rappelant que La Réunion détient tous les records mondiaux de pluviométrie sur une période de 12 heures à quinze jours, l'atelier 1 veut y voir une explication de la capacité d'adaptation qui distingue cette « île extrême » en matière de phénomènes naturels. Il observe ainsi que la mortalité infantile est sensiblement identique au début du XXI^{ème} siècle à La Réunion et en France métropolitaine, mais que La Réunion a obtenu cette diminution en seulement cinquante ans contre un siècle pour la France métropolitaine. Cette fois, il ne s'agit plus d'un phénomène naturel, mais bien des effets de la départementalisation, avec en particulier la mise en place des infrastructures de santé, de protection maternelle et infantile...

La même observation peut être formulée concernant la consommation des ménages, dont c'est moins la croissance qui est remarquable que la rapidité avec laquelle s'opèrent les changements dans sa structure, au profit notamment de produits innovants comme le multimédia.

Faut-il alors craindre que La Réunion ne trouve pas les moyens de son développement propre ? Au vu des débats qui ont débouché sur les propositions des Etats généraux, c'est au contraire le sentiment d'une inébranlable foi dans l'avenir qui domine, en dépit des difficultés conjoncturelles et du poids de la crise pour les plus démunis. La Réunion est prête au changement, elle l'espère même, mais elle le réclame tout de suite, car sa population n'attend pas.

Encore faut-il que les conditions de mise en œuvre de ce projet soient durables, et, pour cela, que soient dégagées les ressources notamment fiscales nécessaires à sa réalisation sur le long terme. S'ils ont examiné la question institutionnelle, les Etats généraux ont abordé plus qu'ils n'ont approfondi la question de la fiscalité, notamment à travers les débats sur l'opportunité d'une taxe carbone et surtout, sur l'octroi de mer, dont la commission DOLIGE rappelle qu'il doit impérativement être défendu par le Gouvernement auprès de la Communauté européenne et maintenu au-delà de 2014. De même, les potentialités nouvelles ouvertes par les contrats de partenariat, qui donnent une meilleure visibilité – indispensable aux investisseurs – que bien des lois de programme, ont seulement été abordées par l'atelier 3. Il revient dans l'immédiat aux collectivités publiques de s'emparer de ces questions, qui sont au cœur de leurs prérogatives, et aux élus de s'impliquer dans le débat.

ANNEXES

Priorité I :
Répondre à l'urgence sociale

« Plan Marshall » du Logement social et relance du BTP

Le « Plan Marshall » du logement social et la relance dans le BTP

1. Constat : problématiques et enjeux

Malgré un financement substantiel du logement social depuis plusieurs années, les résultats obtenus sont loin d'être à la hauteur des besoins : 27 000 ménages sont toujours en attente d'un logement social et seulement 15 % des demandes de logement dans le parc social satisfaites. La Réunion affiche ainsi un besoin de constructions nouvelles d'autant plus important qu'elle connaît une vive croissance démographique : sa population doit atteindre le million d'habitants en 2030, contre 800 000 aujourd'hui. Au total, 30 000 logements sont nécessaires immédiatement, 180 000 dans les 20 prochaines années.

Cette crise du logement social est marquée par une forte demande de décohabitation aujourd'hui non satisfaite et par un développement de l'habitat informel diffus.

Les besoins correspondants en foncier, pour la période 2008-2013 sont évalués à 800 hectares, dont 650 hectares pour le foncier et 150 pour réaliser des équipements d'accompagnement. A ce jour, 130 hectares de terrains sont déjà maîtrisés ; les besoins en maîtrise foncière publique sont donc estimés à 670 hectares pour construire des logements aidés.

Il importe aujourd'hui de changer d'échelle pour répondre durablement à une situation de crise sociale : il est ainsi impératif d'innover et de mobiliser énergie et moyens, au moins pendant le temps nécessaire au rattrapage. Cette mobilisation ne peut pas être envisagée sans conditions :

- Elle requiert une volonté politique très forte, continue, lisible, mobilisatrice sur laquelle pourront s'appuyer tout le système d'acteurs impliqués.
- Elle nécessite une mobilisation convergente, cohérente et entretenue régulièrement de l'ensemble des « pouvoirs publics » : Etat, Collectivités territoriales, acteurs du logement social, acteurs du BTP...

2. Propositions

Cet engagement dans une dynamique de « très grand projet » à l'échelle de La Réunion et des enjeux auxquels il vise à répondre, ont conduit à évoquer le « **Plan Marshall du logement social** ». Celui-ci s'articule autour de quatre grands objectifs fondateurs.

1. **Agir sur la sphère sociétale**

Les solutions aux besoins en logements à La Réunion doivent être recherchées en prenant en compte les aspirations de la population en termes quantitatifs et qualitatifs. Soit :

- **Répondre aux attentes de la population :**
 - o Offrir les types de logements répondant aux aspirations et moyens des populations ;
 - o Offrir des logements répondant à des normes de confort et de qualité de conception prenant en compte les problématiques d'occupation du parc social ;
 - o Anticiper les évolutions technologiques ;
 - o Porter une attention particulière sur les nuisances.
- **Répondre aux enjeux de société :**
 - o Travailler sur l'insertion des logements dans leur quartier et l'impact des constructions futures sur le devenir des quartiers.

- Réfléchir par interaction, sur la vie des logements dans le quartier et la vie du quartier avec ces logements et sur les espaces publics.

2. Agir sur la sphère politique et mobiliser les capacités d'aménagement

L'enjeu de la gouvernance est essentiel, en particulier dans la mise en place d'une politique d'optimisation foncière forte – compte tenu du volume des besoins - et organisée. Cet objectif du renouvellement de la politique de l'habitat doit être partagé et explicitement affichée. Il appartient aux communes et aux EPCI de diriger le développement urbain, qui doit répondre à des besoins divers en matière de logements, mais aussi d'équipements publics et d'activités économiques, tout en respectant les grands équilibres en matière d'aménagement du territoire.

Aussi est-il nécessaire de **concentrer les efforts sur la maîtrise foncière à moyen terme afin de construire du logement social à court terme**. Les moyens juridiques nécessaires à la maîtrise foncière doivent être plus largement mobilisés : **la volonté de faire du logement social doit être inscrite dans la planification ; il faut par ailleurs recourir plus systématiquement aux prérogatives de puissance publique**, en généralisant par exemple le droit de préemption aux terrains identifiés pour construire du logement social dans les zones urbaines ou à urbaniser.

Pour acquérir 400 hectares en densification et 270 hectares dans les futures zones d'extension urbaine, 300 à 440 M€ de ressources sont à mobiliser par les collectivités, les bailleurs sociaux et l'EPFR. Or, les **capacités d'acquisition** de l'EPFR (90 M€ environ) ne lui permettent pas d'intervenir au-delà de 200 hectares (moins de 30% des besoins).

Le financement de l'aménagement reste le premier frein à la planification. **L'augmentation des ressources financières et humaines pour optimiser et mobiliser le foncier est une condition sine qua non de la capacité de réaliser 30 000 logements sociaux et à l'aménagement correspondant.**

3. Agir sur la sphère réglementaire pour améliorer les conditions de financement du logement social

Les moyens financiers nécessaires à la maîtrise foncière, à l'aménagement et à la construction de 30 000 logements sociaux sur les 6 prochaines années sont insuffisants au regard des paramètres actuels :

- L'importance des besoins en production locative sociale (au moins 16 000 logements) nécessite un équivalent-subvention de 500 M€ sur 6 ans, que la LBU est très loin de pouvoir couvrir à ce stade. **Il est donc impératif d'en augmenter la capacité**. Si la défiscalisation peut constituer un financement complémentaire à la LBU, **la défiscalisation à l'IS devra être favorisée en supprimant les verrous réglementaires bloquants que la LODEOM n'a pas permis de résoudre**.
- Les 1 000 LLTS nécessaires par année continuent à nécessiter des financements complémentaires à la LBU compris entre 7 et 10 M€ par an en fonction de la surcharge foncière appelée. Ce financement complémentaire n'est pas aujourd'hui assuré, faute de trésorerie des collectivités. **La révision des paramètres de financement des LLTS, notamment la suppression de la condition de financement complémentaire, est donc indispensable.**

Enfin, certains produits enfin méritent d'être améliorés afin qu'ils soient plus largement mobilisés : le PTZ, le PSLA et les LES sont peu utilisés à la Réunion. Des **adaptations réglementaires sont nécessaires pour les rendre plus attractifs**, par exemple :

- s'assurer du passage en zone B1 du PSLA et de la volonté des banques à financer ce type de produit ;
- améliorer le produit LES via l'exonération de TFPB sur 15 ans et l'adaptation des normes de construction « à l'esprit LES ».

4) Agir sur la sphère économique

Les coûts de construction ont très largement progressé ces dernières années du fait notamment des contraintes réglementaires, des accords salariaux, de la complexité de certaines opérations, auxquels s'ajoute l'inflation sur les dépenses de terrain aménagé dans les opérations sociales. Faute d'ajustement des modalités de financement, la production globale des logements sociaux a chuté dans la période 2000-2008. Aussi, il est nécessaire d'**améliorer la manière de concevoir des projets et de mieux maîtriser les coûts de construction**. Cette mesure consiste à explorer les champs d'économies réalisables sur les modes constructifs actuels en optimisant les coûts de matériaux, de mise en œuvre et d'ingénierie. Des opérations à vocation très économique en béton de type « conception-réalisation » pourraient être lancées à titre expérimental. L'importation de matériaux pourrait également être révisée sur la base d'une définition de nouvelles normes équivalentes.

Pour favoriser la diminution des coûts de construction, il importe de favoriser l'arrivée d'entreprises nouvelles sur le marché et de créer les conditions d'une industrialisation sur des procédés constructifs alternatifs. Il s'agit ainsi de **développer une filière économique performante et compétitive**.

Enfin, il est proposé d'**assouplir l'application des normes à caractère inflationniste pour la production de logements sociaux**, notamment à travers la mise en place de dérogations aux normes en vigueur, sur la période à minima du Plan de relance du logement social en recherchant des solutions d'adaptation au contexte local.

3. Maîtrise d'ouvrage

Le logement social relevant d'une compétence de l'Etat, ce dernier reste le principal maître d'ouvrage de ce plan. Néanmoins, l'implication des autres collectivités et de l'ensemble des acteurs de la filière est essentielle dans la réussite de ce projet.

4. Impacts

Le logement constitue un point essentiel dans toute démarche d'insertion sociale et professionnelle. En favorisant l'accès au logement social, première étape du « parcours résidentiel », toutes les politiques sociales et d'emplois seront facilitées.

Priorité 2 :

L'homme au cœur du projet, ou la cohésion sociale et culturelle

Concevoir un « GERRI Social »

Créer l'UniverCité de Tous les Savoirs (cf. rapport atelier 3)

**Réaliser la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnais
(cf. rapport atelier 3)**

Créer un « Gerri social » pour les services à la personne

1. Constat : problématiques et enjeux

Les politiques sociales et d'emplois jusqu'ici menées se sont révélées insuffisamment ambitieuses pour faire face aux défis de la société réunionnaise confrontée à des handicaps structurels et sociaux majeurs.

L'accès à l'emploi reste le facteur d'exclusion le plus fort. Avec un taux de chômage de 25 %, le plus élevé de France, La Réunion compte 90 000 chômeurs. Notre île détient d'autres tristes records comme le taux d'illettrisme (100 000 personnes concernées) et le taux d'allocataires du RMI. Cette exclusion du marché de l'emploi, passé ou présent, conduit 52 % des Réunionnais à vivre en dessous du seuil de pauvreté national.

Le marché de l'emploi est quant à lui fractionné entre les emplois du secteur marchand et ceux du secteur non marchand qui détient à La Réunion une place essentielle. Dans cet ensemble, les fonctionnaires sur-rémunérés représentent une population à part, à la fois pour leurs capacités contributives à l'emploi et leur positionnement dans la société.

Le fort accroissement démographique qui a longtemps caractérisé La Réunion et qui la caractérise encore - mais dans une moindre mesure - représente à la fois une contrainte supplémentaire car il faut pourvoir aux nouvelles demandes d'emplois, mais aussi une chance pour l'économie réunionnaise qui se trouve face à un marché naturellement croissant.

Malgré ces handicaps forts, la population réunionnaise jeune, métissée, moderne tout en étant respectueuse des traditions, reconnue pour sa tolérance religieuse et culturelle est une richesse humaine largement sous exploitée et valorisée. Sur le plan économique, les services publics de qualité, le réseau d'entreprises performantes, les formations qualifiées et de pointe dispensées constituent des atouts indéniables dans son environnement régional.

Cette situation économique et sociale complexe engendre plusieurs facteurs de déséquilibre :

- l'existence d'une population, en particulier parmi les jeunes, non diplômée, sans réelle perspective d'avenir ;
- l'augmentation de l'exclusion durable, avec des demandeurs d'emploi de longue durée de plus en plus nombreux et des mesures de réinsertion souvent de courte durée ;
- une omniprésence du secteur public, facteur de cohésion sociale à travers les aides sociales accordées et le vivier d'emplois proposés aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi ;
- une société à deux vitesses marquée par un marché de l'emploi sectorisé entre les emplois pérennes et les autres.

Cette situation sociale complexe nécessite la structuration d'un grand projet social avec pour objectifs :

- de placer l'emploi et la formation, plus globalement l'économie, au centre des projets d'insertion ;
- de maintenir l'équilibre social du territoire en insérant de façon durable les publics en difficulté ;
- de favoriser l'accès aux services et aux activités ;

- d'éradiquer l'illettrisme ;
- d'augmenter la part des emplois dans le service marchand ;
- d'accompagner le vieillissement de la population (230 000 personnes âgées attendues en 2030 contre 70 000 en 1999), tant dans le maintien à domicile que dans l'accès aux soins et aux loisirs.
- d'ouvrir de nouvelles perspectives d'emplois. A ce titre, le secteur des services à la personne représente un vivier d'emplois manifeste, sous réserve de solvabiliser la demande (les aides sociales accordées aux personnes âgées sont de nature à favoriser la création d'emplois dans le secteur des services à la personne) et de renforcer la structuration du secteur et la professionnalisation des emplois qui font défaut aujourd'hui.

2. Propositions

Pour faire face à ces défis, il est nécessaire de proposer un projet fédérateur centré sur les solidarités et l'épanouissement humain, avec comme vecteur l'emploi. En effet, le développement humain est au cœur de nos préoccupations, et pour favoriser sa diffusion au sein de la société réunionnaise, il importe que ce projet social se structure autour de l'activité et l'emploi.

Ce nouveau pacte social pour la Réunion doit mobiliser l'ensemble des énergies (secteurs public et privé, université, centres de recherches, chambre consulaire, secteur associatif, ...) autour de la mise en œuvre d'une plateforme des innovations sociales et du développement humain. Il doit s'organiser prioritairement autour de l'Etat (garant de la solidarité nationale), le Conseil Général (premier attributaire des compétences sociales) et la CAF (promoteur de la famille). L'objectif est de faire de La Réunion un laboratoire d'innovation sociale (recherche-action) qui permettra d'allier le social à l'économique.

Il s'agit de poser les bases d'une véritable politique publique de l'innovation sociale :

- en créant un fonds d'investissement destiné à soutenir les initiatives locales innovantes et leur diffusion,
- en mettant en place une structure destinée à les accompagner,
- en favorisant les échanges des acteurs de l'innovation sociale autour d'une plateforme commune, ce qui nécessite de travailler plus largement en réseau. Pour ce faire, les échanges doivent être facilités à travers la création de lieux physiques ou virtuels qui permettraient aux expérimentations sociales d'être exposées et reproduites,
- en posant enfin les conditions de généralisation de ces expérimentations (formations pour la professionnalisation des métiers, conditions de financement, solvabilisation de la demande, ...). La valorisation de nos savoirs et savoir-faire locaux doit être un moyen de résorber le chômage et favoriser la cohésion sociale et culturelle.

La création d'un fonds d'investissement destiné à soutenir les initiatives locales innovantes et leur diffusion pourrait être financé par :

- la diminution progressive de la sur-rémunération des fonctionnaires pour les nouveaux entrants dans la fonction publique d'Etat ou territoriale exerçant à La Réunion. Il est cependant essentiel de s'assurer de la pérennité de ces fonds sur le long terme.

- la mise en place de partenariat public-privé, qui pourrait en particulier s'appuyer sur le développement d'activités liées aux services à la personne qui répond à un retard structurel dans les réponses apportées à la prise en charge de la dépendance et de la famille. Le soutien à l'autonomie, la garde d'enfants, l'hôtellerie, la restauration constituent un vivier d'emplois à pourvoir. Dans le domaine médico-social en particulier, il nous faut étudier la faisabilité d'un GERRI social destiné à mettre à niveau nos capacités, notamment au profit des personnes handicapées, en combinant initiative privée et financements publics.

Les services à la personne qui représentent un vivier d'emplois pourraient constituer un secteur d'expérimentation intéressant. Mais le développement attendu et souhaité des services à la personne devra s'accompagner d'un besoin de clarification, de protection et de reconnaissance des métiers des services. Il importe d'anticiper ce développement en :

- optimisant les liens entre les collectivités et les activités sociales et solidaires ;
- favorisant les coopératives d'actions sociales et le développement des entreprises de travail temporaire et d'insertion ;
- en accompagnant la professionnalisation et l'augmentation des qualifications via une généralisation des démarches de GPEC, en particulier dans le domaine des services à la personne.

3. Maîtrise d'ouvrage

Le Département, chef de file des politiques sociales en lien avec l'Etat, garant de leur financement, la Région qui a pour compétence le développement de la formation, les communes dans leur rôle de proximité sont autant de partenaires légitimes dans ce domaine.

4. Impact

La réalisation de ce projet vise à assurer une cohésion sociale pérenne pour la Réunion, centrée autour de la valorisation des ressources par le travail.

Priorité 3 :
Le projet au cœur du territoire, ou la cohésion spatiale

L'environnement : La gestion globale de l'eau
La sécurité alimentaire : DEFI (cf. rapport atelier 3)
L'autonomie énergétique : DBE (cf. rapport atelier 3)

Planifier et rationaliser les équipements dans le domaine de l'eau pour une gestion globale de la ressource

1. Constat : problématiques et enjeux

Globalement, la Réunion ne manque pas d'eau, c'est même l'une des terres les plus arrosées du monde. Les ressources potentielles sont très importantes : les précipitations annuelles représentent près de 9 milliards de m³ et le volume d'eau de ruissellement et d'infiltration est estimé à 6 milliards de m³.

La fourniture d'eau potable à la population, l'irrigation et l'industrie génèrent des besoins journaliers en eau de près de 1,5 million de m³.

Compte tenu des ressources, les besoins pourraient être satisfaits, mais des déficits apparaissent localement et/ou temporairement dans la mesure où la situation est très variable selon les régions et les périodes. Ainsi, la micro région Ouest se caractérise par un déficit en eau accompagné d'une forte pression urbaine.

A ces handicaps naturels, s'ajoute l'évolution prévisible des besoins en eau pour répondre à l'accroissement de la population. De ce fait, il existe un risque de surexploitation et de pollution des nappes, des rivières mais également des eaux de baignades des zones balnéaires. A l'impact environnemental vient se rajouter l'impact touristique.

L'objectif fixé par une directive européenne d'atteindre un bon état écologique des eaux en 2015, est valable pour tous les territoires, quelle que soit la situation dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui.

A la Réunion, compte tenu des retards accumulés, les obstacles pour atteindre les objectifs européens sont nombreux et risquent même de s'aggraver en raison de l'augmentation de la population.

Les enjeux concernent à la fois les services publics d'eau et d'assainissement, l'économie (agriculture, aquaculture,...), la préservation de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques tels que les cours d'eau et le lagon.

2. Propositions

Si l'on veut pérenniser les ressources en eau et offrir un véritable service public de l'eau qui concilie les différents usages, la mise à niveau des équipements est indispensable.

La mise aux normes des stations d'assainissement et la construction d'équipements supplémentaires nécessitent d'importants investissements, à la mesure des retards accumulés. Pourtant, la construction de stations d'épuration autonomes à la Réunion est actuellement impossible en l'état en raison d'absence d'autorisation de la DDRASS qui ne l'interdit pas néanmoins. Cette pratique est autorisée en France et ailleurs dans l'Union Européenne. Actuellement à la Réunion, nombre de permis de construire sont suspendus à cause de la gestion des eaux usées. Il est nécessaire de débloquer cette situation en verrouillant les compétences techniques des fournisseurs et en imposant des contrats de maintenance de qualité. Les solutions alternatives préconisées des fosses sceptiques avec zone d'infiltration sont dépassées en matière de qualité de rejets et très consommatrices de surface.

Préserver la ressource en eau passe nécessairement par une amélioration du rendement des réseaux de distribution.

Améliorer la qualité de l'eau suppose le développement d'unités de traitement d'eau potable. La récupération des eaux de pluies représente une solution avantageuse pour La Réunion à plusieurs niveaux. L'excellence doit être mise en évidence, car techniquement de par la nature de nos eaux de pluies, de notre air non pollué et de nos toitures en tôles, nous pourrions aller jusqu'à des solutions de réutilisation de ces eaux, jusqu'à la consommation humaine.

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) doit être considéré comme un outil privilégié de rationalisation des équipements et des aménagements.

Sur le plan des grands projets hydro-agricoles, il convient de poursuivre la réalisation des aménagements structurants et la sécurisation quantitative et qualitative des différentes ressources :

- Achever les aménagements du projet d'irrigation du littoral Ouest (échéance 2013-2014) et réaliser les interconnexions des réseaux départementaux (périmètres du Sud, périmètres de l'Ouest)
- Poursuivre le développement des grands périmètres hydro-agricoles : étendre et rationaliser les périmètres ; atteindre un objectif de 20 000 hectares irrigués à l'échéance 2020.
- Etudier et réaliser un aménagement hydraulique structurant sur les façades Est et Nord en vue de parvenir à un réseau départemental interconnecté d'adéquation des différentes ressources aux différents besoins et usages.

Sur le plan financier, les niveaux d'intervention des fonds d'Etat et des fonds Européens doivent être maintenus à un niveau au moins équivalent à celui de la période 2007-2013 (130 M€ de fonds européens et 30 M€ de fonds nationaux) sur les aménagements hydrauliques structurants et les périmètres hydro-agricoles pour que le Département puisse poursuivre activement le développement rural et socio-économique de l'île de la Réunion.

Aussi, un soutien actif de l'Etat est primordial lors des réflexions et échanges qui vont s'engager au niveau européen sur le budget de l'Union à partir de 2010 sur ces thématiques dans le cadre notamment de l'avenir de la Politique de Développement Régional et de la politique agricole Commune (second pilier visant le développement rural).

3. Maîtrise d'ouvrage

Initiée par le Département, en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales, la gestion globale de l'eau définit un ensemble d'actions complémentaires destinées à sécuriser l'avenir de l'eau à la Réunion.

Des partenariats techniques entre le Département, l'Office de l'eau, l'Etat, le comité de bassin et l'ensemble des collectivités territoriales sont nécessaires, voire même la création d'une véritable filière Eau regroupant l'ensemble des acteurs.

4. Impacts

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) permettra de satisfaire de façon durable et équilibrée l'ensemble des besoins en eau du bassin dans le meilleur respect de l'environnement.

Les grands projets structurants hydro-agricoles permettront la mise en valeur des terres agricoles de l'Ouest de l'île, ainsi que la préservation et le maintien d'une activité économique à moyenne altitude et dans la zone des Hauts en renforçant la desserte en eau des communes et en favorisant l'activité liée à l'agriculture.

La mise en œuvre d'une gestion globale de l'eau permettrait également la création d'emplois et de savoir faire facilement exportables.

Priorité 4 :

La Réunion au cœur de l'Océan indien ou la cohésion régionale

Compagnie maritime régionale

Bio-Data Centers (cf. rapport atelier 3)

Désenclaver La Réunion et Optimiser la desserte maritime de l'Océan indien : Création d'une compagnie maritime régionale

1. Constat : problématiques et enjeux

A l'instar de La Réunion, les pays de la zone Océan indien, qui ont en commun leur caractère insulaire et leur éloignement géographique, sont tous tributaires de la desserte maritime à la fois pour leurs approvisionnements de toute nature et pour les débouchés de leurs productions exportables. Ils s'interrogent donc sur les mesures à prendre pour sécuriser leurs liaisons maritimes avec les pays fournisseurs et clients.

Dans un passé encore très proche, la desserte de la région sud-ouest de l'océan indien a pu bénéficier des avantages résultant d'un service direct assurant avec régularité et dans des conditions économiques spécifiques une relation avec l'Europe sur la base d'un transit time moyen de 25 à 30 jours.

L'intensification des échanges réciproques Est-Ouest-Est sur des itinéraires maritimes concentrés a provoqué une double évolution structurelle des entreprises de transport maritime visant à optimiser les coûts :

- D'une part on constate une concentration des flottes sur un nombre très réduit de compagnies
- D'autre part, on enregistre une augmentation très importante des dimensions et des capacités de chargement des navires.

Ces évolutions ont eu pour effet de modifier la desserte des zones géographiques excentrées par rapport aux trafics fondamentaux des principaux armements, avec un transit time pouvant alors atteindre 50 à 60 jours aggravé par des incertitudes de capacité de chargement.

La zone OI cumule en effet trois handicaps :

- Les tonnages à transporter sont relativement faibles par rapport aux tonnages et volume que procure à ces compagnies la desserte de leurs lignes de base. A titre indicatif, 400 Millions de conteneurs (EVP) sont manutentionnés dans les ports du monde en 2006, tandis que le volume cumulé des deux principaux ports de la zone (Port Louis et Port Réunion) en 2006 n'est que de 500 000 EVP, dont environ 100 000 en simple transbordement.
- L'essentiel de ces tonnages est dominant dans le sens nord/sud (importation), alors qu'il est très faible à l'export (sud/nord) avec un volume dominant de conteneurs vides
- L'incursion dans le sud de l'océan indien pour un fret relativement négligeable sur le plan économique entraîne non seulement des charges de fonctionnement peu productives, mais surtout une consommation de temps aux dépens de leur trafic de base sur lequel se joue la compétitivité fondamentale.

Par ailleurs, les transports maritimes mondiaux exigent des installations portuaires d'accueil de plus en plus conséquentes et plus performantes, adaptées aux nouvelles dimensions des navires.

S'ajoute à cette évolution économique et organisationnelle, le processus de la fonte des glaces polaires liée au changement climatique, qui pourrait conduire à un basculement vers le nord de routes maritimes aujourd'hui orientées vers le sud, ce qui rendra seulement optionnel le passage par l'hémisphère sud pour assurer la liaison entre l'Europe, l'Amérique du Sud et l'Asie du sud-est.

Tous ces éléments expliquent la désaffection des grands armements mondiaux à l'égard de la desserte des Ile du sud-ouest de l'océan indien et l'évolution des exigences tarifaires qu'implique désormais cette desserte.

Il convient donc de s'interroger sur les voies à explorer pour assurer de façon réaliste et rapide la sécurisation de la desserte maritime de la zone, et de l'île de la Réunion en particulier.

2. Propositions

Le contexte décrit a peu de chance de révision fondamentale et constitue donc l'environnement dans lequel la desserte maritime du sud-ouest de l'océan indien doit être envisagée, afin de permettre :

- de surmonter au mieux les handicaps existants,
- en garantissant une certaine régularité de desserte import et export (la régularité étant peut être plus importante que la fréquence),
- mais en optimisant les conditions de coûts opérationnels.

La création d'une compagnie maritime régionale vise à concilier les objectifs de desserte régulière et aux moindres coûts, de micro-économies insulaires comme la Réunion de la zone sud-ouest de l'Océan indien, ainsi que des pays riverains de l'Afrique de l'est et du continent asiatique.

Cette compagnie aurait en charge une double mission :

- d'une part, assurer la desserte entre les Ports de la zone avec des navires adaptés aux contraintes de ces ports et à la nature de leurs trafic (après adaptation optimale possible des structures portuaires existantes) ; et recentrer les flux tant à l'importation qu'à l'exportation sur les Ports les mieux structurés de la zone (aussi bien sous les aspects techniques qu'économiques) appelés à jouer le rôle de hubs de transit pour l'ensemble des trafics hors zone;
- et, d'autre part, assurer, à partir de ces hubs, avec un ou plusieurs navires adaptés au long cours, dans des conditions de régularité et de rapidité optimales la liaison avec l'Europe (principalement), et plus spécialement avec un port, tête de ligne européen qui pourrait être Marseille.

3. Maîtrise d'ouvrage

Le projet de création d'une Compagnie Maritime Régionale fait l'objet actuellement d'une étude lancée par la COI (avec le soutien de l'AFD).

La maîtrise d'ouvrage d'un projet aussi ambitieux doit encore être appréciée, particulièrement en fonction de la portée (liaisons, types de navires, nature du fret traité...) de la Compagnie maritime. L'expérience d'Air Austral dans le secteur aérien, atteste cependant de l'intérêt et de la capacité de La Réunion à porter un tel projet.

Un accompagnement de l'Etat constitue cependant une condition sine qua non de la réussite d'un tel projet pour une double raison :

- Un portage politique est indispensable pour convaincre les pays de la zone et les compagnies maritimes de l'opportunité et de la faisabilité d'un tel projet ;
- Un accompagnement technique réglementaire et financier, doit également être envisagé pour définir les conditions de réalisation, d'investissement et de fonctionnement d'une Compagnie maritime régionale, tant au niveau de la structure juridique porteuse du projet, des navires visés que des infrastructures portuaires et des outils de manutention.

4. Impacts

La réalisation d'un tel projet à La Réunion va bien au-delà de son impact socio-économique potentiel.

En termes politiques et géostratégiques, il permet à La Réunion de contribuer au renforcement et à la valorisation de la présence française dans l'océan indien, qui constitue une zone d'influence francophone encore importante, dans laquelle la présence croissante de puissances étrangères (Chine, Canada, Emirats...) a progressivement tendance à diminuer sinon exclure le potentiel d'échange entre la France et les pays concernés.

En terme d'emplois, l'impact de ce projet devra être mesuré au niveau des emplois directs générés (emplois à terre et embarqués), mais également, sinon surtout, au niveau des emplois indirects, la quasi-totalité de l'économie réunionnaise étant dépendante des liaisons maritimes.

En terme environnemental, l'adéquation des navires avec les besoins et la capacité de réception des ports, permet d'anticiper un impact environnemental moindre que le scénario consistant à maintenir et augmenter la dépendance d'approvisionnement et d'exportation des pays de la zone des grandes compagnies.

Priorité 5 :

La Réunion au cœur de la République, ou la cohésion politique

Création d'une plate-forme de coopération régionale et d'ingénierie pour la gouvernance et l'évaluation des politiques publiques : Implantation d'un centre de ressources de l'OCDE à La Réunion

Création d'une Plateforme de coopération régionale et d'ingénierie pour la gouvernance et l'évaluation des politiques publiques – Implantation d'un Centre de Ressources OCDE à La Réunion

1. Constat : problématiques et enjeux

La Réunion est considérée dans le sud ouest de l'océan Indien, comme un « îlot de richesse dans un océan de pauvreté ». Elle dispose d'un potentiel de coopération considérable susceptible d'aider au co-développement des pays de la région. Des actions de coopération bilatérales ou multilatérales sont ainsi mises en œuvre avec ou depuis La Réunion autour de trois axes : le développement durable, le développement humain et la solidarité internationale, l'intégration économique régionale.

Cependant, l'OCDE a souligné « *son influence géopolitique bien en deçà de ses capacités. Loin de jouer un rôle de «puissance locale », elle n'occupe qu'une place marginale dans l'économie régionale* »⁸

Cette marginalisation contraste avec la place de la France et de l'Europe dans l'Océan Indien. La France est encore, globalement, le premier partenaire commercial, le premier investisseur et le premier fournisseur d'aides publiques directes au développement de la zone. L'UE y intervient au travers des accords commerciaux particuliers (protocole sucre...), des accords de pêche, et du FED, pour le développement de chacun des pays de la zone ou de leurs organisations régionales.

De leur côté, les pays de la zone affichent leur intérêt à s'inspirer du « modèle réunionnais » en matière d'organisation institutionnelle et socio-économique, ainsi qu'en matière de gestion de politiques publiques macro, méso ou micro-économiques.

Leur intégration régionale au sein d'organisations d'envergure comme la SADC, COMESA, IOR-ARC, COI, reste difficile du fait des différences de 'statuts' dont ils relèvent : Pays Moins Avancés, Pays à Revenus Intermédiaires ou Nouveau Pays Industrialisés. Leurs préoccupations en matière de développement ne sont donc pas les mêmes et il n'est pas évident de développer une vision commune. Ils ont cependant en commun qu'ils restent largement dépendants des bailleurs de fonds internationaux, qui définissent progressivement des critères plus contraignants d'octroi de leur soutien. La bonne gouvernance en matière de politiques publiques et d'organisation socio-économique a ainsi vocation à devenir un critère qualitatif important dans la poursuite des soutiens financiers internationaux.

L'émergence de puissances et d'organisations régionales, l'avancée des grandes puissances dans l'océan Indien érodent progressivement la prééminence française et européenne dans la région. L'Inde, l'Afrique du Sud, l'Indonésie, l'Australie aspirent à jouer un rôle dans l'océan Indien. Les Etats-Unis et la Chine y développent également leur influence.

⁸ Examens territoriaux de l'OCDE. La Réunion, France, 2004.

Dans ce contexte, l'existence d'un ensemble insulaire francophone dans le « lac anglais » qu'est l'Océan Indien, ainsi que de liens de peuplement qui unissent La Réunion aux deux plus grandes puissances démographiques mondiales (Inde et Chine) sont pour la France des atouts à ne pas négliger.

2. Propositions

La création d'une « Plateforme de coopération régionale et d'ingénierie pour la gouvernance et l'évaluation des politiques publiques » procède d'un double objectif :

- rationaliser et coordonner les acteurs de la coopération régionale à La Réunion par la définition d'une véritable stratégie de co-développement dans la zone Océan Indien.
- valoriser auprès des pays de la zone le savoir-faire réunionnais en matière de gestion et d'évaluation des politiques publiques.

Ce projet s'inscrit naturellement dans l'ambition de développer à La Réunion une gouvernance locale à même d'optimiser les politiques publiques, d'organiser et d'aménager le territoire au regard des évolutions et des besoins sociaux, économiques et environnementaux, et d'évaluer les effets de ces politiques. Il est cependant conditionné par la mise en place effective d'une véritable évaluation des politiques publiques reconnue, à La Réunion.

Cette gouvernance partenariale peut être valorisée auprès des pays de la zone sud-ouest de l'Océan Indien et permettre de conforter et renforcer les relations de dialogue et d'échanges entre ces derniers et La Réunion

L'outil opérationnel clé de cette plate-forme est l'implantation, à La Réunion, d'un « centre de ressources » de l'OCDE sur le modèle de celui installé à Trente en 2003. Sa mission serait de renforcer les capacités de développement dans les pays membres et non membres de l'OCDE de la zone. En effet, le rapprochement de ces pays vers l'OCDE leur permettrait de valoriser leurs capacités institutionnelles, afin de justifier du maintien du soutien des grands bailleurs de fonds internationaux.

3. Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage du projet est impérativement partenariale, associant l'Etat, les collectivités (Conseil régional, Conseil général) et les acteurs socio-économiques au travers de leurs représentations institutionnelles ou non (Conseil économique et social régional, Réunion Economique, Chambres consulaires, ...).

La mise en place d'un groupe de travail sur la constitution de la plate-forme peut être envisagée à très court terme. Les réflexions sur l'implantation du centre de ressources de l'OCDE à La Réunion ont d'ailleurs été engagées informellement avec l'organisation et sont facilitées par le fait que la Région Réunion est membre du Club des Partenaires du Programme LEED de l'OCDE (Local Economic and Employment Development).

Les étapes de la création de ce centre sont en cours d'identification : elles passent par une première « phase de probation », dans laquelle la Réunion et les autres pays de la zone auront à montrer leur volonté de s'engager mutuellement dans la démarche. Un programme technique de travail aboutissant à la mise en place du centre sera lancé dès la fin juillet 2009.

Compte tenu de la dimension politique du projet, l'accompagnement de l'Etat constitue une condition sine qua non de la réussite du projet, notamment en promouvant cette dynamique auprès des organisations internationales et régionales (OCDE, UE, COI, AfOA, etc) mais également auprès des pays de la zone.

La participation de l'Etat à la réflexion pour la définition d'une politique de la France dans l'Océan Indien, une nouvelle définition et/ou une meilleure utilisation des instruments de coopération est également indispensable.

Enfin, la participation de l'Etat est sous-jacente de toute la dynamique de gouvernance locale requise aux termes des Etats généraux ; elle permettra de mieux définir, gérer et évaluer les politiques publiques mises en œuvre à La Réunion et participera donc à la valorisation de l'expertise réunionnaise en la matière dans la zone.

4. Impacts

L'impact d'un tel projet transverse, s'inscrivant dans la dynamique générale de la gouvernance locale et abordant par conséquent toutes les questions du développement durable à La Réunion, est évident.

Il importe cependant de relever également la contribution du projet au rayonnement international de La Réunion ainsi que ses conséquences géostratégiques. **Ce projet a en effet vocation à donner corps à l'ambition de l'Union européenne, soutenue par la France, de faire des régions ultrapériphériques, dont La Réunion, les « frontières actives » de l'UE** ; il valorisera spécifiquement la présence politique et diplomatique de la France en tant que « puissance riveraine de l'océan Indien », en lui donnant une nouvelle dimension dans sa mission de soutien à la structuration et au développement de l'espace sud ouest de l'océan Indien.